



Direction Générale des Services

DELIBERATION N° CFVU 07032017-10

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DANS SA SEANCE DU 7 MARS 2017

- Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu la convocation à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 34 membres étaient présents ou représentés sur les 41 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

- Après en avoir délibéré, à savoir :
 - 34 voix favorables
 - ... voix défavorables
 - ... membres ne prennent pas part au vote
 - ... abstentions

décide d'adopter la création de la Licence mention «gestion» parcours type qualité, sécurité, santé au travail et environnement en formation continue et en alternance en partenariat entre l'Ecole de Management de Toulouse et l'Institut Catholique de Toulouse (ESQESE), pour l'année universitaire 2017-2018.

Toulouse, le 13 mars 2017

La Présidente de l'université,

